

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 21 avril 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 2 JUIN 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 21 avril 2011 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X <i>(quitte à 10 h 40, réintègre à 11 h 20)</i>	
LAFONTAINE, Lizanne Professeure – Département des sciences de l'éducation – Saint-Jérôme	X <i>(quitte à 10 h 20, réintègre à 11 h 20)</i>	
LEDUC BROWNE, Paul Professeur – Département des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MICHAUD, Renée Chargée de cours – Relations industrielles	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales		X
SAINT-PIERRE, Chantal Directrice – Module des sciences de la santé et responsable des programmes de 2 ^e cycle en sciences infirmières		X
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image		X
<u>OBSERVATEUR :</u>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats		X

MEMBRES :

PRÉSENT

ABSENT

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 heures.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Paul Leduc-Browne, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion (17 mars 2011)
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Projet de programme de maîtrise en études langagières
- 4.- Projet de réouverture du baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie
- 5.- Ajout d'une concentration en santé mentale et soins psychiatriques à la maîtrise en sciences infirmières
- 6.- Projet de modification de la maîtrise en informatique, et projets de création d'un DESS en sciences et technologies de l'information, d'un programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité, et d'un programme court de deuxième cycle en traitement des données
- 7.- Admission au certificat en soins infirmiers (4356) et au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), et ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme
- 8.- Modification aux préalables des cours *CTB1863 Immobilisations et instruments financiers simples* et *CTB1943 Réorganisations et planification*
- 9.- Modification aux conditions d'accès des profils recherche (profils A et C) du baccalauréat en psychologie (7751) et ajout d'une exigence pour l'inscription au cours *PSY2603 Activité de recherche en psychologie I*
- 10.- Ajout d'un plan de formation sur quatre trimestres, modifications aux trimestres d'admission au programme de DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) (3809) et ajout d'un préalable au cours *CTB6019 La comptabilité dans son milieu*
- 11.- Création de nouveaux cours en sciences sociales, modifications à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et à la mineure en développement international (8541), et ajout de cours optionnels à certains programmes de premier cycle du secteur des sciences sociales
- 12.- Suspension des admissions aux trimestres d'hiver au programme court de 2^e cycle en technopédagogie (0506)
- 13.- Calendrier universitaire pour l'année 2012-2013
- 14.- Modification du contingent au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)
- 15.- Période d'information et questions

- 16.- Prochaine réunion
- 17.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion (17 mars 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion, et ce, sans modifications.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-huitième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne les points suivants :

Programme de baccalauréat en génie électrique : le doyen des études confirme que les 4 modifications qui avaient été demandées par la commission ont été effectuées. Il ajoute que le conseil des études de l'Université du Québec a approuvé le programme lors de sa séance qui se tenait hier.

Point 3 – Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le conseil d'administration a approuvé les modifications aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire.

Point 12 – Le recteur confirme avoir adressé les témoignages d'appréciation de la commission des études envers les personnes qui s'étaient impliquées dans l'organisation de la Semaine du français, du 7 au 11 février 2011. Il confirme également que le secrétaire général a sensibilisé la Direction des communications et du recrutement aux problèmes de fautes de français dans les publications officielles de l'Université.

3.- Projet de programme de maîtrise en études langagières

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de programme de maîtrise en études langagières.

Le programme comporte trois profils, soit recherche (avec mémoire), projet langagier avec essai, et travail dirigé professionnel. Chaque profil répond à l'un ou l'autre des divers besoins du marché langagier et du monde de la recherche en études langagières.

Prévu dans la *Planification du développement académique de l'UQO*, le projet de programme de maîtrise en études langagières contribue à la réalisation de l'orientation 2 du *Plan stratégique 2009-2014* de l'UQO adopté par le conseil d'administration le 15 juin 2009 (335-CA-5027), à savoir, « accroître l'offre de formation à tous les cycles et intensifier la recherche ».

La commission invite le doyen des études à revoir le projet afin qu'on y précise la ventilation des 27 crédits qui sont associés à l'essai.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Juan Salazar-Clavel, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2126 concernant le projet de programme de maîtrise en études langagières, laquelle est jointe en appendice.

4.- Projet de réouverture du baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de réouverture du baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie.

Ne nécessitant l'ajout d'aucun nouveau cours et d'aucune nouvelle ressource, la relance du baccalauréat en sciences sociales et l'ajout de profils disciplinaires est une opération qui consiste à remanier les cheminements existants afin d'élargir l'éventail de la programmation du secteur et d'en augmenter la force d'attraction et de rétention.

Après délibérations, sur proposition de madame Lizanne Lafontaine, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2127 concernant le projet de réouverture du baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Ajout d'une concentration en santé mentale et soins psychiatriques à la maîtrise en sciences infirmières**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à l'ajout d'une concentration en santé mentale et soins psychiatriques à la maîtrise en sciences infirmières.

Le projet de modification vise l'ajout d'une concentration en santé mentale et soins psychiatriques à la maîtrise en sciences infirmières offerte conjointement par cinq constituantes du réseau de l'Université du Québec (UQAR, UQAC, UQO, UQTR, UQAT), sous la forme d'un profil avec stages. La concentration comprend quatre cours de base communs aux programmes existants, sept cours de concentration en santé mentale, dont un déjà existant, 2 stages de 4 crédits et 4 séminaires de 1 crédit.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2128 concernant l'ajout d'une concentration en santé mentale et soins psychiatriques à la maîtrise en sciences infirmières, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Projet de modification de la maîtrise en informatique, et projets de création d'un DESS en sciences et technologies de l'information, d'un programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité et d'un programme court de deuxième cycle en traitement des données**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard aux projets de modification de la maîtrise en informatique, de création d'un DESS en sciences et technologies de l'information, de création d'un programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité et de création d'un programme court de deuxième cycle en traitement des données.

Le projet de modification de la maîtrise en informatique fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a eu lieu en 2009-2010. Il comprend l'ajout d'un profil professionnel, ajout prévu dans la *Planification du développement académique de l'UQO, Horizon 2014*.

Par ailleurs, le projet de modification de la maîtrise en informatique prévoit l'insertion d'un DESS en sciences et technologies de l'information, d'un programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité et d'un programme court de deuxième cycle en traitement des données. La création de ces programmes contribue à l'orientation 2 du *Plan stratégique 2009-2014* de l'UQO adopté par le conseil d'administration le 15 juin 2009 (335-CA-5027), à savoir, « accroître l'offre de formation à tous les cycles et intensifier la recherche ».

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 289-CE-2129 concernant le projet de modification de la maîtrise en informatique (3781), laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2130 concernant la création d'un DESS en sciences et technologies de l'information, d'un programme court de deuxième cycle en télécommunication et sécurité et d'un programme court de deuxième cycle en traitement des données, laquelle est jointe en appendice.

7.- Admission au certificat en soins infirmiers (4356) et au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), et ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications aux conditions d'admission du certificat en soins infirmiers (4356) et du baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455).

L'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455) requiert une cote de rendement au collégial (cote R) de 24. Or, plusieurs candidates parmi celles qui sollicitent l'admission à ce programme ont obtenu une cote R inférieure à 24, mais supérieure à 22, soit celle avec laquelle maints étudiants sont admis dans d'autres programmes de l'Université du Québec en Outaouais, bien que de manière conditionnelle.

Considérant le besoin d'infirmières bachelières au Québec, de même que la capacité démontrée au cours des dernières années par des étudiantes admises avec une cote R légèrement inférieure à 24 de réussir le programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), et considérant la volonté de l'Université du Québec en Outaouais de n'admettre à ce programme que des étudiantes ayant obtenu une cote R de 24, il est proposé d'inviter les candidates à l'admission à ce programme qui ont obtenu une cote R inférieure à 24, mais supérieure à 22, à demander l'admission au certificat en soins infirmiers (4356), qu'elles devront réussir avec une moyenne pondérée cumulative de 2,8/4,3 pour devenir admissibles au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455).

Par ailleurs, afin que les candidates à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455) au campus de Saint-Jérôme puissent bénéficier de ces mesures, le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet visant à ouvrir les admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2131 concernant l'admission au certificat en soins infirmiers (4356) et au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) (7455), et ouverture des admissions au certificat en soins infirmiers (4356) au campus de Saint-Jérôme, laquelle est jointe en appendice.

8.- Modifications aux préalables des cours CTB1863 Immobilisations et instruments financiers simples et CTB1943 Réorganisations et planification

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications aux préalables des cours *CTB1863 Immobilisations et instruments financiers simples* et *CTB1943 Réorganisations et planification*.

Dans l'optique d'améliorer l'enseignement des cours CTB1863 et CTB1943, l'assemblée du Département des sciences comptables propose d'en modifier les préalables. Il recommande ainsi l'ajout du cours *FIN1143 Évaluation des projets d'investissement* à la liste des préalables du cours *CTB1863 Immobilisations et*

instruments financiers simples et l'ajout des cours *CTB1843 Fiscalité des particuliers* et *CTB1903 Fiscalité des entreprises et des investisseurs* à titre de préalables au cours *CTB1943 Réorganisations et planification fiscale*

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2132 concernant des modifications aux préalables des cours *CTB1863 Immobilisations et instruments financiers simples* et *CTB1943 Réorganisations et planification*, laquelle est jointe en appendice.

9.- Modification aux conditions d'accès des profils recherche (profils A et C) du baccalauréat en psychologie (7751) et ajout d'une exigence pour l'inscription au cours PSY2603 Activité de recherche en psychologie I

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'accès des profils recherche (profils A et C) du baccalauréat en psychologie (7751) et l'ajout d'une exigence pour l'inscription au cours *PSY2603 Activité de recherche en psychologie I*.

Compte tenu du contingentement et des conditions d'admission du doctorat en psychologie, le conseil du module de la psychologie propose de modifier les exigences actuelles pour l'accès aux profils recherche (profils A et C) du baccalauréat en psychologie (7751).

Le conseil de module propose donc de remplacer la condition « L'accès à ce profil exige d'avoir une moyenne cumulative minimale de 3,2 sur 4,3 à la fin du trimestre 4 et d'avoir complété un minimum de 48 crédits sans échec » par « L'accès à ce profil exige d'avoir une moyenne cumulative de 3,5 sur 4,3 à la fin du trimestre 4 et d'avoir complété un minimum de 48 crédits sans échec. Si la moyenne cumulative est inférieure à 3,5 mais supérieure à 3,2, l'étudiant pourra s'inscrire suite à l'autorisation de la direction du module de la psychologie ».

De plus, le conseil de module propose d'exiger de l'étudiant d'avoir identifié son directeur au moment de son inscription au cours *PSY2603 Activité de recherche en psychologie I*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2133 concernant une modification aux conditions d'accès des profils recherche (profils A et C) du baccalauréat en psychologie (7751) et ajout d'une exigence pour l'inscription au cours *PSY2603 Activité de recherche en psychologie I*, laquelle est jointe en appendice.

10.- Ajout d'un plan de formation sur quatre trimestres, modifications aux trimestres d'admission au programme de DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) (3809) et ajout d'un préalable au cours CTB6019 La comptabilité dans son milieu

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'ajout d'un plan de formation sur quatre trimestres, une modification aux trimestres d'admission au programme de DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) (3809) et l'ajout d'un préalable au cours *CTB6019 La comptabilité dans son milieu*.

Dans l'optique d'assurer la mise à niveau des connaissances des étudiants dès le premier cours du programme et d'améliorer l'intégration de même que le développement des compétences, le comité de programme du DESS en sciences comptables propose de revoir l'ordre du cheminement du programme, de modifier les trimestres d'admissions en conséquence et d'ajouter un préalable au cours *CTB6019 La comptabilité dans son milieu*.

Après délibérations, sur proposition de madame Renée Michaud, appuyée par madame Natalia Dankova, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2134 concernant l'ajout d'un plan de formation sur quatre trimestres, modifications aux trimestres d'admission au programme de DESS en sciences comptables (comptabilité et pratique publique) (3809) et ajout d'un préalable au cours *CTB6019 La comptabilité dans son milieu*, laquelle est jointe en appendice.

11.- Création de nouveaux cours en sciences sociales, modifications à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et à la mineure en développement international (8541), et ajout de cours optionnels à certains programmes de premier cycle du secteur des sciences sociales

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la création de nouveaux cours en sciences sociales. Il lui soumet aussi des modifications à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et à la mineure en développement international (8541), de même que l'ajout de cours optionnels à certains programmes de premier cycle en sciences sociales.

Dans l'optique de l'exercice de rationalisation de l'offre de cours mené par le module des sciences sociales, le conseil de module propose des modifications à certains programmes de son secteur.

Un membre souligne que les modifications proposées ont une incidence potentiellement négative sur la capacité de l'Université de maintenir une offre variée de cours à l'horaire dans certains champs disciplinaires des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à la majorité (pour : 4 – contre : 1 – abstention : 2) d'adopter la résolution 289-CE-2135 concernant la création de nouveaux cours en sciences sociales, modifications à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et à la mineure en développement international (8541), et ajout de cours optionnels à certains programmes de premier cycle du secteur des sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

12.- Suspension des admissions aux trimestres d'hiver au programme court de 2^e cycle en technopédagogie (0506)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de suspension des admissions aux trimestres d'hiver au programme court de 2^e cycle en technopédagogie (0506).

Compte tenu du faible nombre de demandes d'admission aux trimestres d'hiver et dans la perspective de limiter l'impact négatif généré par celle-ci sur l'offre de cours, le comité de programme propose de limiter les admissions au programme court de 2^e cycle en technopédagogie (0506) aux trimestres d'automne.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Renée Michaud, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2136 concernant l'arrêt des admissions aux trimestres d'hiver au programme court de 2^e cycle en technopédagogie (0506), laquelle est jointe en appendice.

13.- Calendrier universitaire pour l'année 2012-2013

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet présenté à la commission des études a été construit en respectant le règlement général de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de

l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

Pour les trimestres d'automne 2012 et d'hiver 2013, la date limite d'admission (admission par formulaire papier) pour les étudiants ayant un statut autre que canadien ou résident permanent a été devancée au 15 avril 2012 pour le trimestre d'automne et au 15 septembre 2012 pour le trimestre d'hiver. Ce changement raccourcit le délai afin de faciliter l'obtention des papiers d'immigration pour ce type de clientèle.

Il est recommandé de ne pas fixer dès maintenant les dates de la semaine d'étude au trimestre d'hiver 2013, mais d'attendre d'obtenir l'information relative au moment où les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides vont fixer la semaine de relâche. Depuis l'an dernier, nous veillons à ce que la semaine d'étude coïncide avec celle où les activités sont suspendues aux niveaux primaire et secondaire.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'étude du trimestre d'hiver 2013. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, la semaine d'étude soit alors fixée à ce moment. Par ailleurs, si les commissions scolaires des deux régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2011-2012, les commissions scolaires pourraient arrêter ces dates vers le mois de février 2012.

Les membres de la commission des études sont invités à recommander au conseil d'administration l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2012-2013.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par madame Lizanne Lafontaine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2137 concernant le calendrier universitaire pour l'année 2012-2013, laquelle est jointe en appendice.

14.- Modification du contingent au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet aux membres de la commission, en séance, un dossier qui requiert une attention immédiate et pour lequel un avis de la commission des études doit être obtenu.

Le contingentement autorisé dans ce programme est actuellement de 35 places. Or, le bilan des demandes d'admission, à ce jour, indique que plus de 170 demandes ont déjà été reçues au Bureau du registraire et des services aux étudiants.

Face à cette situation, il a sollicité l'avis de la direction du Module des sciences de la santé et du Département des sciences infirmières quant à une possibilité de rehausser le contingent pour le trimestre d'automne 2011. L'avis favorable de la direction du Module des sciences de la santé venant de lui être communiqué, le vice-recteur souhaite que la commission des études se prononce sur cette question. Il ajoute que le directeur du Département des sciences infirmières s'est montré favorable à cette hypothèse mais sous réserve que l'augmentation puisse se faire dans un contexte où le placement des stagiaires dans les milieux puisse faire l'objet de discussions préalables avec les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux afin que les conditions de mise en œuvre de ces stages soient assurées dès le départ.

Il résume dans ses grandes lignes le contexte historique qui a prévalu dans la gestion du contingent de ce programme, et le contexte de pénurie criante, encore constatée aujourd'hui, de personnel infirmier dans les établissements de santé. Se disant très sensible aux besoins de ces établissements, il considère nécessaire que l'Université explore la possibilité de rehausser le contingent pour le trimestre d'automne 2011, et ce,

dans la mesure où les conditions pourraient être réunies afin d'assurer la formation pratique des étudiantes dans un contexte financièrement acceptable pour l'Université.

Il invite la commission à recommander au conseil d'administration de hausser le contingent dans ce programme, et ce, sous réserve que les conditions soient réunies afin d'assurer la formation pratique des étudiantes additionnelles qui seraient admises à l'automne 2011.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 289-CE-2138 concernant une modification du contingentement dans le programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456).

15.- Période d'information et questions

Bien que la nouvelle ait été largement diffusée, le recteur souhaite commenter, pour le bénéfice de la commission, à la suggestion d'un membre, le décès du recteur fondateur de l'Université, Jean-R. Messier, en janvier dernier. Il rappelle le contexte difficile dans lequel monsieur Messier a eu à évoluer pour favoriser l'établissement de services universitaires dans l'Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue, notamment en raison du fait que le critère de nécessité d'une mission universitaire à développer en région n'était pas nécessairement partagé par tous les décideurs politiques de l'époque. Néanmoins, il relate l'apport important de monsieur Messier à ce qu'est devenue, aujourd'hui, l'Université et la reconnaissance que la communauté universitaire et la région de l'Outaouais toute entière lui doivent. Il fait état des initiatives prises par la direction de l'Université pour lui rendre l'hommage qu'il mérite, dans le cadre des célébrations du 30^e anniversaire. Ainsi, il a été convenu de lui dédier, dans des circonstances spéciales, le livre « Bâtitteur d'avenir ». Le décès de monsieur Messier étant survenu deux jours avant le début de l'opération d'impression du livre, c'est ainsi qu'il a été possible d'ajouter la dédicace à son intention. D'autre part, le recteur mentionne qu'il avait été possible de procéder, en décembre dernier, à la captation de témoignages vidéo dans lesquels monsieur Messier se confie, du matériel archivistique très précieux qui pourra être utilisé à d'autres fins, ultérieurement, notamment au moment de la cérémonie du 3 juin prochain dans laquelle seront remis les prix bâtisseurs.

Il informe la commission que le secrétaire général va superviser, pour une période de deux mois, un stagiaire, titulaire d'une bourse de la francophonie, présentement inscrit à des cours de deuxième cycle en éducation, et qui exerce la charge de secrétaire général à l'Université de Bangui, en république Centrafricaine. Le principal objectif du stage concerne la gouvernance universitaire et, plus particulièrement, la gestion des instances statutaires, dont la commission des études et à cet effet il a été prévu, dans son programme, qu'il assiste comme observateur aux séances. Les membres, après avoir été sollicités à cet effet par le recteur, confirment leur accord à ce que ce stagiaire assiste à la séance du 2 juin 2011.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état des statistiques d'admission qui indiquent une augmentation importante des demandes au trimestre d'automne 2011 par rapport au trimestre d'automne 2010, et ce, à pareille date. Les augmentations sont aussi appréciables au campus de Gatineau qu'à celui de Saint-Jérôme. Il rappelle cependant qu'un volume important de ces demandes d'admission est dirigé vers des programmes contingentés, en particulier à Saint-Jérôme, et qu'ultimement ces demandes ne se concrétisent pas nécessairement par des démarches d'inscription.

Il confirme que le conseil des études de l'UQ a entériné, à sa séance du 20 avril 2011, les programmes de baccalauréat en génie électrique et de doctorat en gestion de projet.

Il complète son intervention en indiquant que le projet de création de l'ISFORT pourrait se concrétiser dans un avenir rapproché et résume les conséquences positives, pour l'Université, de la création de cet institut de recherche qui constitue le premier

jalon important vers le développement d'une structure académique permanente dans le domaine des sciences naturelles. Ainsi, le conseil d'administration sera invité, lors de sa séance à venir du 26 avril 2011, à entériner la création d'un nouveau département, celui des sciences naturelles, auquel seront rattachés les professeurs de sciences naturelles qui seront les premiers chercheurs à œuvrer au sein de l'ISFORT. Le conseil d'administration devra aussi cautionner le « montage » financier du projet. Il précise que des professeurs d'autres départements vont pouvoir établir des axes de collaboration en recherche, qui vont intéresser la mission de l'Institut. Ces professeurs pourraient ainsi être membres de l'ISFORT sans être nécessairement rattachés au Département des sciences naturelles.

Le recteur tient à souligner le travail gigantesque accompli, entre autres, par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le doyen de la recherche pour assurer la concrétisation de cet important projet et leur adresse ses remerciements.

Il fait état des initiatives récentes mises de l'avant par la Table Éducation Outaouais (TEO) en vue de promouvoir la cause de l'enseignement supérieur dans l'Outaouais. Évoquant l'important déficit dans la programmation académique des ordres d'enseignement collégial et universitaire dans l'Outaouais, il réitère qu'il était devenu urgent de déclencher une opération de mobilisation de tous les acteurs régionaux concernés en vue de porter, auprès du gouvernement du Québec, le message de revendication pour que la région de l'Outaouais retire, en éducation, des investissements comparables à ce qui est offert dans d'autres régions du Québec. Ainsi est née l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACUSO). Une importante conférence de presse pour annoncer son lancement avait lieu ce lundi 18 avril, en présence des partenaires, et une autre aura lieu en juin prochain, notamment pour faire état des appuis reçus. Il dépose et commente des documents qui précisent les revendications de l'Alliance et plus particulièrement de l'Université, tel qu'il appert du document de planification horizon 2014, qui décrit la liste des programmes que l'Université souhaite implanter.

Commentant le déroulement de la rencontre des derniers jours avec un comité visiteur du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE), le doyen des études confirme que les échanges ont été très positifs et que l'agrément sera vraisemblablement renouvelé pour une période de 5 à 6 ans pour la majorité des programmes visés. Le programme en enseignement des arts fera vraisemblablement l'objet de questions additionnelles de la part du comité visiteur, et ce, étant donné qu'il ne leur a pas été possible de rencontrer des participants associés à ce programme lors de la visite.

16.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 2 juin 2011 à 9 heures.

17.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 10.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice